



- ATTENDU que des discussions entre la municipalité et l'industrie ont eu lieu au cours des derniers mois dans le but d'en venir à une entente sur une participation de l'industrie aux coûts d'entretien et de réparations supplémentaires, de l'amélioration de la sécurité et sur la responsabilité de l'entretien hivernal de certains tronçons;
- ATTENDU que la municipalité d'Albertville a demandé à l'industrie de soumettre une proposition relativement à ces trois éléments;
- ATTENDU qu'en date du 23 novembre 2015, seul l'entretien hivernal et l'aspect sécurité ont fait l'objet d'une proposition de la part de l'industrie;
- ATTENDU qu'en date du 23 novembre 2015, aucune proposition sur l'aspect financier n'a été soumise par l'industrie;
- ATTENDU que la municipalité d'Albertville demande à l'industrie de soumettre une proposition particulièrement sur l'aspect financier;
- ATTENDU que l'aspect financier est le cœur des discussions;
- ATTENDU qu'une nouvelle rencontre est demandée par l'industrie pour discuter notamment de cet aspect;
- ATTENDU que la municipalité d'Albertville se doit de prendre les bonnes décisions pour protéger ses routes et ne peut attendre davantage;
- ATTENDU que plusieurs des tronçons en litige présentent actuellement une grande déficience au niveau de la sécurité des personnes et des biens;
- ATTENDU que l'état actuel de la chaussée de plusieurs tronçons de route est lamentable;

Par conséquent, il est proposé par M. Gilles Demeules, secondé par Mme Edes Berger et résolu unanimement ce qui suit:

- Que la municipalité d'Albertville, pour des raisons de sécurité et dû à l'état des routes, ordonne la fermeture immédiate et sans délais, aux transports lourds provenant de la forêt publique, de la route du rang 6 Sud, du rang 8 Sud et de la route Principale, sur le tronçon située entre le centre villageois et la jonction du rang 8, et ce jusqu'à ce qu'une entente soit conclue entre l'industrie et la municipalité.
- Que la municipalité d'Albertville, pour des raisons de sécurité et dû à l'état des routes, demande à l'industrie de cesser immédiatement et sans délai tout transport de bois sur la route du rang 6 Sud, du rang 8 Sud et de la route Principale, sur le tronçon située entre le centre villageois et la jonction du rang 8, et ce jusqu'à ce qu'une entente soit conclue.

- Que la municipalité d'Albertville réponde favorablement à la demande de rencontre de l'industrie et continue les discussions dans le but d'en venir à une entente et mandate le maire, M. Martin Landry, pour la négociation de cette entente.
  
- Que copie de cette résolution soit envoyée aux bénéficiaires de garanties d'approvisionnement présents sur l'unité d'aménagement 012-53, au bureau de mise en marché des bois, à M. Jean D'Amour, ministre responsable de la région du Bas-St-Laurent, à M. Pascal Bérubé, député de la circonscription Matane-Matapédia, à M. Richard Lehoux, président de la Fédération Québécoises des municipalités, à Mme Chantale Lavoie, préfète de la MRC de La Matapédia, à M. Paul St-Laurent, directeur régionale du ministère des Forêts, Faune et Parcs.
  
- Qu'un communiqué de presse soit émis à cet effet

**153-11-2015 : LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE**

Il est proposé par M. Gilles Demeules, secondé par Mme Charline Chabot et résolu unanimement de lever la séance à 19 h 50 min.

*Martin Landry, Maire*

*Valérie Potvin, Directrice générale & Secrétaire trésorière*